

# Le mercure, poison valaisan

**SANTÉ** Les assainissements des terrains gravement pollués au mercure débuteront bientôt. La répartition des coûts n'a pas encore été déterminée, alors que les médecins s'interrogent sur les conséquences d'une exposition chronique: deux intoxications ont été signalées



Le site de Lonza à Viège. L'entreprise a avoué avoir rejeté entre 50 et 60 tonnes de mercure dans le Grossgrundkanal entre 1930 et 1976. (OLIVIER MAIRE/PHOTO-GENIC.CH)

XAVIER LAMBIEL  
@XavierLambiel

Sur la table, de volumineux classeurs témoignent de l'importance de la question du mercure en Valais. Chef du Service de l'environnement, Joël Rossier a hérité du délicat dossier de la pollution par Lonza. Il succède à Cédric Arnold, qui a quitté l'administration cantonale pour rejoindre cette entreprise, le plus important employeur du Haut-Valais.

Géant de l'industrie chimique et pharmaceutique, Lonza a avoué avoir rejeté entre 50 et 60 tonnes de mercure dans le Grossgrundkanal entre 1930 et 1976. Préfinancés par l'entreprise, les travaux d'assainissement débuteront ces prochains jours. La première phase cible les terrains habités. Les zones agricoles suivront, puis ledit canal. Les terres qui contiennent plus de 5 milligrammes de mercure par kilo seront traitées aux Pays-Bas ou en Allemagne. Joël Rossier insiste: «Le canton prélèvera systématiquement des échantillons et confiera des analyses indépendantes à l'Université de Genève.»

La société Arcadis dirigera ces travaux. Les excavations se poursuivront tant que les concentrations de mercure dépasseront la valeur d'assainissement. Elles pourront atteindre deux mètres de profondeur. Dans les trente-six prochains mois, une centaine de terrains seront assainis à Viège et à Rarogne, où plus de 200 parcelles situées en zone habitée sont polluées.

## Deux empoisonnements

Ces travaux ne mettront pas fin à toutes les interrogations. Au moins deux personnes ont été intoxiquées au mercure ces derniers mois en Valais. En décembre 2016, dans une ordonnance relative à une plainte de la commune de Dorénaz, une procureure écrit: «Il a pu être établi, de source policière, qu'une habitante du village avait été victime d'un empoisonnement au mercure.»

Un neurologue détaille un second cas d'empoisonnement, «solidement établi»: «La dame a une quarantaine d'années, elle est sportive, ne fume pas, ne boit pas, mange sainement et ne présente aucun autre facteur de risque,

Malgré cela, elle est épuisée du matin au soir, présente des troubles de la concentration et des douleurs musculaires.» Elle a été examinée par plusieurs médecins jusqu'à ce que des taux anormaux de mercure soient découverts dans son organisme.

Sollicitées, ces deux personnes n'ont pas souhaité témoigner. Toutes deux vivent dans la région de Martigny, à 70 kilomètres des terrains pollués de Viège. Pour Thomas Burgener, président de l'association qui défend les intérêts des propriétaires, «même si nos membres posent parfois des questions sur la santé, ce n'est pas vraiment un sujet de préoccupation dans le Haut-Valais». A l'exception d'anciens employés de Lonza, aucune intoxication ne semble y avoir été observée jusqu'ici.

Joël Rossier confirme que les deux intoxications précitées ont été portées à sa connaissance et qu'il en a informé le Département de la santé. Il ignore l'identité des personnes concernées: «Je les invite à se faire connaître, pour que nous puissions déterminer les éventuelles sources d'exposition.» Ses collaborateurs trouvent du mercure dans les décharges communales, les sédiments des canaux et le sous-sol des sites industriels: «Les quantités de

mercure en jeu sur les autres sites sont sans commune mesure avec celles de la région de Viège.»

En 2016, le chimiste cantonal Elmar Pfammatter a recensé onze échantillons alimentaires qui contenaient de très faibles doses de mercure. Un seul, prélevé dans les reins d'un animal, contenait 8 microgrammes par kilo. Les analyses des eaux n'ont pas montré de traces de métal. Pour lui, «les concentrations de mercure dans les légumes sont parfois un peu plus élevées dans le Haut-Valais que dans le reste du pays, mais elles restent basses parce qu'il passe difficilement du sol aux végétaux.»

## Les doutes des scientifiques

En 2015, sur mandat de l'Etat du Valais et dans la tourmente médiatique, l'Université de Zurich a réalisé une étude épidémiologique qui portait sur 171 mères et enfants de Turtig et de Viège. Elle ne fait pas ressortir de relation entre les concentrations de mercure du sol et les valeurs dosées dans l'urine et les cheveux, qui semblent normales. Le professeur Holger Dressel conclut: «A ce stade, aucune indication d'atteinte significative à la santé de la population par le mercure présent dans le sol n'a été démontrée.»

## Qui paiera la facture des travaux?

**COÛTS** Si Lonza préfinance les opérations d'assainissement, elle n'assumera pas l'intégralité des frais finaux. La décision sur leur répartition n'interviendra pas avant plusieurs mois

La facture se chiffrera en millions de francs. Pour le président du conseil d'administration de la société, Rolf Soiron, «Lonza ne savait pas qu'il y avait des gens qui répandaient les matériaux du canal sur leurs terres». Si l'entreprise préfinance les travaux d'assainissement, elle n'assumera pas l'intégralité des coûts finaux. La répartition de ces coûts devrait être définie par une décision du Département de l'environnement, que toutes les parties pourraient contester. Le ministre Jacques Melly préfère négocier: «Une solution conventionnée permettrait de gagner beaucoup de temps en évitant les procédures.»

Pour documenter ces enjeux, l'Etat du Valais avance le cas de Dornach, où, durant plusieurs

décennies, la fonderie Swissmetal a rejeté d'importantes quantités de poussières contenant des métaux lourds. En juin 2016, le Tribunal fédéral a définitivement arrêté la répartition des frais d'assainissement. 10 à 30% de ces coûts seront assumés par les propriétaires des parcelles polluées, jusqu'à concurrence de 20100 francs. Pour éviter ce scénario, et selon leurs responsabilités, le canton, les communes et Lonza se sont engagés à se répartir les éventuels frais qui pourraient être mis à la charge des propriétaires.

## Concentrations importantes

En février dernier, l'Etat du Valais et Lonza décidaient d'approfondir les études sur 165 parcelles considérées comme faiblement polluées, voire pas du tout. Chef du Service de l'environnement, Joël Rossier résume: «Sur ces terres, nous avons finalement découvert des concentrations de mercure importantes mais très locali-

sées. Cette distribution hétérogène de mercure dans les sols semble infirmer la théorie répandue qui soutient que les sédiments du canal ont été utilisés comme engrais.»

Rédigé en 2011, le rapport d'investigation historique constitue l'un des documents clés de la procédure qui décidera de la répartition des frais d'assainissement. Il fait l'objet d'un bras de fer entre le préposé valaisan à la protection des données, Sébastien Fanti, favorable à sa publication, et les services de Jacques Melly, qui ont refusé de le transmettre à la RTS. Une procédure est pendante devant le Tribunal cantonal. Joël Rossier promet de le dévoiler sitôt la répartition des coûts entrée en force: «La décision n'interviendra pas avant la fin des travaux, parce que les analyses qui accompagnent les assainissements nous donnent régulièrement des informations qui influencent la répartition des responsabilités et des coûts.» ■ X. L.

# 200

Le nombre de parcelles polluées au mercure à Viège et à Rarogne.

vigueur, et je n'ai jamais vu un empoisonnement au mercure.» En Suisse romande, les teneurs habituelles oscillent entre 0,1 et 6,3 nanogrammes par millilitre de sang. Dans l'urine, elles sont inférieures à 5 microgrammes par gramme de créatinine.

Les rares empoisonnements au mercure recensés depuis 2013 excédaient ces valeurs de plus de

cent fois. Ont-ils été observés en Valais? Responsable de l'Unité de toxicologie du Centre universitaire romand de médecine légale, Marc Augsburger ne peut pas répondre: «Nous ne relevons pas de données géographiques.» Par ailleurs, les valeurs basses posent problème: «Nous ne savons pas à partir de quelle valeur précise il convient de s'inquiéter.»

Si la catastrophe de Minamata a permis de documenter les conséquences d'une intoxication aiguë au mercure, les expositions répétées à de faibles doses interpellent encore les médecins. Pour Marc Augsburger, «il existe une zone grise et il ne s'agit ni de s'alarmer démesurément, ni d'ignorer la chose». Selon Nicolas Donzé, «les recherches débutent et ce sujet reste mal connu». Il précise: «Les pathologies neurologiques s'expliquent toujours par une combinaison de plusieurs facteurs et leurs interactions avec le mercure mériteraient plus d'études.»

A Nyon, Daniel Chervet dirige une clinique spécialisée dans la désintoxication en lien avec les métaux lourds. Il affirme que les Valaisans représentent la part la plus importante d'une patientèle de 15000 dossiers: «J'en reçois tous les jours.» Après leur avoir injecté des agents chélateurs, qui se lient aux métaux pour les éliminer, il mesure le mercure dans l'urine de ses patients. Elle contient alors entre 20 et 100 microgrammes de mercure par gramme de créatinine. S'il ne fait pas l'unanimité parmi ses confrères, tous le rejoignent pour défendre le principe de précaution: «Il faut assainir les terrains pollués aussi rapidement que possible, pour éliminer les sources d'exposition.»

En février dernier, Lonza communiquait 290 millions de francs d'investissements qui devraient créer 200 places de travail sur le site de Viège, où l'entreprise emploie déjà 2700 personnes. Pour le ministre Jacques Melly, ces annonces sont sans rapport avec les négociations qui portent sur le financement des assainissements: «Ces objets ont des dynamiques et des bases légales très différentes, ce qui ne permet pas de lier les dossiers.» Il insiste: «Le fait que Lonza pérennise ses activités sur le territoire cantonal est un gage de sécurité pour éviter une situation de défaillance dans le dossier du mercure.» ■